



## DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

\*\*\*

Séance ordinaire du 15 décembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le quinze décembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

**PRÉSENTS** : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

**POUVOIRS** :

Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;  
Benoit DUFOUR qui avait donné son pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;

**EXCUSÉ** : Henri POIRSON.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Roland MAZAUDIER.

**OBJET** : **RENOUVELLEMENT DE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS POUR LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE CONCERNANT LA SOCIÉTÉ CYDEC (PARC D'ACTIVITÉ DES BÉTHUNES II)**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2017, par lequel une Commission de Suivi de Site (CSS) a été créée auprès de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) exploitée par la société CYDEC ;

**VU** l'avis favorable de la commission municipale du 8 décembre 2022 ;

**VU** le rapport de Laurent LINQUETTE, indiquant que le mandat des membres représentant la Commune au sein de cette CSS étant arrivé à échéance, il convient de procéder au renouvellement de cette instance pour un nouveau mandat de 5 ans ;

**CONSIDÉRANT** par conséquent qu'il convient de désigner deux nouveaux élus, un titulaire et un suppléant, pour siéger au sein de la CSS de l'IPCE exploitée par la société CYDEC ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ;**

**DÉSIGNE** les nouveaux représentants communaux au CYDEC suivants :

- Titulaire : Monsieur Roland MAZAUDIER,
- Suppléant : Monsieur Serge GOUGEROT.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le 24/12/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

**POUR EXTRAIT CONFORME**

La secrétaire de séance

Roland MAZAUDIER